

## Résumé du Contrat de Protection Juridique

### La Protection Juridique :

La protection juridique prend en charge une partie des honoraires d'avocats et des frais d'expertise.

↪ **Dans la limite du tableau ci-dessous** (*ATTENTION : ce tableau n'est qu'un résumé*)

↪ **Pour les litiges nés :**

- après la souscription du contrat
- dans l'année d'adhésion

**IMPORTANT : sans règlement de votre cotisation avant le 1<sup>er</sup> avril, vous risquez de perdre le bénéfice de la protection juridique.**

Juridictions concernées par les prises en charge	Montant Maximum HT pris en charge Par litige
Diligences amiables effectuées par un avocat (avec accord préalable de l'assureur)	500 €
Expertise amiable confiée à un cabinet d'expertise	600 €
Ordonnance de référé (ou du Juge de la Mise en état, du Juge de l'exécution)	600 € / ordonnance
Assistance aux réunions d'expertise judiciaire	500 €
Appel d'une ordonnance	600 €
Frais d'expertise judiciaire	2 000 €
Tribunal de Police	350 € et 500 € avec constitution de partie civile
Tribunal Judiciaire Ex TI Ex TGI	750 € 1 000 €
Tribunal correctionnel	800 €
Conseil de Prud'hommes : Conciliation	600 €
Conseil de Prud'hommes : Bureau de Jugement (juge départiteur compris)	900 €
Tribunal Administratif Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale Tribunal de Commerce	1000 €
Cour d'Appel	1000 €
Cour de Cassation – Conseil d'Etat – Cour d'assises	1700 €

*Il en va de même pour les juridictions étrangères de degré équivalent sauf juridiction de l'ordre Européen.*

### **GARANTIE UNIQUE tout « SAUF » (exclusions consultables sur demande)**

- ↪ Franchise : néant
- ↪ Seuil d'intervention : 500 € HT
- ↪ Plafond de remboursement par sinistre : 16 000 € HT
- ↪ Plafond ramené à 3 100 € TTC pour les litiges fiscaux.

## **ATTENTION :**

- **SI VOUS SOUHAITEZ METTRE EN PLACE UNE ACTION CONTRE UN CLIENT : consultez la CAPEB avant de transmettre à un AVOCAT. Une déclaration doit être faite AVANT toute action.**
- **SI VOUS ETES ASSIGNES : consultez la CAPEB 74 afin d'obtenir tous les conseils sur la procédure.**